Syndicat intercommunal d'eau potable de Buchères, Isle-Aumont, Moussey (Siren : 251000402)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Isle-Aumont
Arrondissement	Troyes
Département	Aube
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	08/10/1935
Date d'effet	08/10/1935

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Daniel LEBEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3 rue de Châtel
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10800 ISLE-AUMONT
Téléphone	03 25 41 81 11
Fax	
Courriel	mairie.isle.aumont@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	2 606
Densité moyenne	144,30

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Buchères (211000625)	1 474
10	Isle-Aumont (211001664)	526
10	Moussey (211002522)	606

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Le syndicat a pour objet: de mettre en oeuvre le projet dressé sous la direction du syndicat d'études, de réaliser à cet effet, avec la garantie des communes, s'il y a lieu, les moyens financiers nécessaires à l'exécution, d'assurer l'exploitation de la distribution et d'assumer les charges d'entretien qui en résulteront, d'établir à cet effet le règlement de la distribution et tous règlements intérieurs utiles. Il sera en outre subrogé aux droits et obligations du syndicat d'études dont il assurera la continuation. Il assumera en particulier: le service des emprunts réalisés par le syndicat d'études ou garanties par lui; le règlement des marchés en cours, la réalisation des subventions, et d'une façon générale la liquidation de toutes les opérations entreprises par le syndicat d'études. Le syndicat sera maître d'ouvrage des travaux de protection contre l'incendie demandés par les communes adhérentes sur son réseau de distribution d'eau sous réserve que ceux-ci soient compatibles avec la qualité de l'eau distribuée, étant précisé que les frais de construction et de maintenance de ces ouvrages seront à la charge des communes demanderesses, déduction faite des éventuelles subventions encaissées par le syndicat pour ces travaux. La propriété des ouvrages de protection contre l'incendie revient à chaque commune. Il appartiendra à chacune de surveiller sur son finage le bon fonctionnement des ouvrages de protection contre l'incendie dont le réseau d'eau potable est doté ou qui seront raccordés ultérieurement à ce dernier. Chaque commune devra signaler au syndicat par pli recommandé, avec avis de réception, toutes anomalies constatées sur ces derniers. Le syndicat fera renouveler par l'entreprise de son choix, aux frais des communes adhérentes et demanderesses, les poteaux d'incendie et les éventuelles bâches de reprise dont elles seront propriétaires, à l'exclusion, de celles déconnectées du réseau public d'eau potable étant convenu que le syndicat ne financera que la pose ou les frais de maintenance de la prise en charge sur le réseau principal en forme de T à l'exclusion du joint de cette dernière. Le syndicat pourra conclure avec les collectivités non adhérentes ou les communes non membres, des conventions l'autorisant à exécuter pour ces dernières des études et des prestations diverses.*
Autres
- Autres *Prestations de services; Secours et lutte contre l'incendie, défense incendie*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
10	Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA) (251001897)	SM fermé	308 869

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)